

Les observateurs, qu'on pourrait appeler témoins, sont les personnes qui voient ou entendent qu'un autre employé est victime de harcèlement sexuel. Elles ont un rôle important dans la lutte contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Voici quelques façons de créer un lieu de travail sûr pour toutes et tous :

- ✓ Vous voyez ou entendez un autre membre du personnel se faire harceler sexuellement ? Parlez-en.
- ✓ Parlez à l'employée ou l'employé visé et offrez-lui votre aide. Demandez-lui si vous pouvez en parler à l'employeur.
- ✓ Même si le harcèlement ne vous vise pas personnellement, sachez reconnaître que le fait de voir d'autres personnes se faire harceler peut rendre le climat de travail toxique pour tout le monde. C'est le genre de situation qui peut empoisonner un milieu de travail.
- ✓ Demandez à votre supérieur hiérarchique d'apposer des affiches décourageant le harcèlement sexuel ou de proposer de la formation.
- ✓ Refusez d'écouter les blagues ou les commentaires sexistes.

Partagez le message

Ressources ou sites web utiles :

Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick : 1-888-471-2233

Service public d'éducation et d'information juridiques du N.-B : 506-453-5369

Travail sécuritaire NB : worksafenb.ca

Chimo Helpline : 1-800-667-5005

Egale Canada : egale.ca

Violence sexuelle NB : svnb.ca

Cette brochure est publiée par :

Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB)

C.P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

(506) 453-5369 | pleisnb@web.net

www.legal-info-legale.nb.ca

En collaboration avec :

Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/biling/hrc-cdp.html>

